

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 071-217104686-20240503-022\_2024-DE



SEANCE ordinaire du 03 mai 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 11      Convocation du 19/04/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVault et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Stéphane GIRARD

Absent : M. Benjamin LEDOUX

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

**Délibération n° 022 2024**

**Avis sur la poursuite des études en vue de l'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol (Société Lightsource bp)**

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le département de la Saône et Loire, LIGHTSOURCE BP, envisage de réaliser une centrale agrivoltaïque au sol sur les terrains agricoles situés sur les Communes de Saint Pierre de Varennes, au lieu-dit les Badets sur des terrains privés.

Une étude de faisabilité a été engagée par LIGHTSOURCE BP démontrant l'intérêt environnemental d'une telle réalisation. Le terrain est favorable à l'installation d'un projet solaire en co-usage agricole. Le projet agrivoltaïque permettra une coactivité innovante basée sur une synergie entre une production énergétique et du pâturage bovin/production fourragère.

Sur proposition de M. le Maire et avec l'accord à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents, il est décidé de porter cette question au vote à bulletin secret ;

Une enveloppe de même couleur ainsi que des bulletins sont mis à la disposition de chaque conseiller. Monsieur le Maire invite chacun à aller voter, en passant par l'isoloir et à déposer son enveloppe dans l'urne.

Résultats du vote :      Votants = 12 (11 + 1 pouvoir)  
                                 NON = 11  
                                 OUI = 0  
                                 BLANC = 1

*Au vu des résultats, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la poursuite de ces études.*

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND